

ANALYSE

FPS - 2015

Vingt ans de violences sexuelles
dans l'Est de la RDC :

Indignons – nous !



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Noémie Broder,
Secrétariat général des FPS
noemie.broder@solidaris.be

Source image de couverture :

<http://rdcongo.nlambassade.org/organization/aide-au-developpement/droits-de-lhomme/violences-sexuelles/lire-aussi/sous-groupe-thematique-violences-sexuelles.html>

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.
Tel : 02/515 04 01



Contenu

Introduction	4
Mise en contexte	5
Les empêcheurs de tourner en rond, ou ce qui freine une amélioration.....	6
Le cas de Denis Mukwege : « l'homme qui répare les femmes ».....	8
L'incontournable question de l'avortement	10
De l'action associative au travail sur le terrain	11
Conclusions	12



Introduction

En termes de droit international, il n'existe pas de définition univoque de la violence sexuelle.

Elle revêt effectivement différentes formes : le viol, l'attentat à la pudeur, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, les mutilations génitales ou encore la maternité forcée. Elle est principalement dirigée contre les femmes, bien qu'elle puisse aussi concerner les hommes mais dans une moindre proportion¹. C'est le système pénal des juridictions propres à chaque pays qui la délimite.

L'arsenal législatif en vigueur d'un pays à l'autre est parfois lacunaire et permet aux mots de contourner les maux.

La violence sexuelle a de lourdes conséquences, très concrètes comme la grossesse non désirée, la transmission de maladies sexuellement transmissibles, l'exclusion ou encore et ce sont probablement les plus insidieuses : la violence psychologique, la dépression ou le suicide. Dans la formalisation des lois relatives aux différentes formes de violences sexuelles, ces conséquences sont parfois niées, sous couvert de nombreux prétextes (culture, tradition...) et se retournent contre les victimes.

C'est le cas de la République Démocratique du Congo (RDC) qui bien qu'elle compte parmi les pays les plus dangereux au monde en termes de violences sexuelles², punit sévèrement l'avortement. Les Articles 165 et 166 du code pénal congolais infligent en effet, une peine de dix à quinze ans de prison pour la femme qui se fait avorter ou la personne qui le pratique.

D'après un activiste des droits de l'homme à Goma, à l'Est de la RDC: « *Les traditions africaines et congolaises sont fondées sur des principes selon lesquels avorter est un meurtre. Nul n'est censé tuer et personne n'est autorisé de mettre fin à la vie d'un fœtus. Si on l'élimine, c'est un meurtre et il doit être sanctionné.* »³

Les conséquences liées aux violences sexuelles peuvent, dans un contexte législatif comme celui de la RDC (mais aussi du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Liban, de l'Afghanistan et d'une soixantaine d'autres pays), devenir des facteurs aggravants pour les victimes.

Quelles sont les répercussions de cette violence en RDC et qui agit pour protéger les femmes ?

¹ « les femmes sont trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes », d'après une étude parue dans Le Monde le 22 novembre 2014 http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/22/les-femmes-trois-fois-plus-souvent-victimes-de-violences-sexuelles-que-les-hommes_3518473_3224.html

² D'après un sondage de la fondation Thomson Reuters (voir image ci-dessous) repris par plusieurs sources associatives, ici Terrafemina : <http://www.terrafemina.com/societe/international/articles/4942-les-5-pays-les-plus-dangereux-pour-les-femmes.html>

³ République Démocratique du Congo : Le problème des avortements clandestins à Goma <http://fr.globalvoicesonline.org/2012/04/22/105544/>, Consulté le 25.04.2015



Source image : <http://aconspiracyofhope.blogspot.be/2012/01/human-trafficking-in-news-1-28-12.html>

Mise en contexte

La République Démocratique du Congo est un vaste pays d'Afrique centrale qui compte 67 millions d'habitants⁴. C'est le second plus grand pays d'Afrique, après l'Algérie, et le quatrième pays le plus peuplé du continent. Il est enclavé au centre-Sud de l'Afrique et entouré par de nombreux pays, au Nord : la République Centre Afrique, à l'Est : le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, au Sud : la Tanzanie, la Zambie et l'Angola et enfin à l'Ouest, le Congo Brazzaville, aussi appelé République du Congo (qui a fait un jour partie du même royaume que la RDC).

C'est à l'Est, entre la frontière du Rwanda et du Burundi que la situation reste très critique.

En effet, le génocide du Rwanda en 1994 pose les jalons des deux guerres du Congo et provoque l'exode d'environ deux millions de réfugiés dans la région du Kivu à l'Est du Congo. Il plante un décor d'extrême fragilité. Depuis vingt ans, cette région est dévastée par la guerre et les affrontements. La violence sexuelle y est utilisée comme arme de guerre à part entière.

Depuis 1994, des dizaines de milliers de personnes, principalement des civils et des femmes, y ont été victimes d'abus sexuels. Pendant les trois mois du génocide en 1994, les Nations Unies estiment de 100 000 à 250 000, le nombre de femmes violées⁵. Mais le recensement des victimes est une

⁴ RDC Population sur Google : consulté le 30.04.2015

⁵ <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgsexualviolence.shtml>



tâche délicate et les résultats sont souvent peu fiables puisque la sexualité reste taboue et que la stigmatisation dissuade les victimes de porter plainte et de dénoncer leurs agresseurs.

Bien que les violences soient surtout présentes à l'Est de la RDC, elles existent aussi dans le reste du pays, mais dans une moindre mesure.

Le viol n'est pas la seule forme de violence, d'après l'ONU, il y a aussi de nombreux cas de femmes ou de filles enlevées pour devenir esclaves sexuelles.

Les femmes sont plus particulièrement touchées par une forme destructive de violence sexuelle, déployée de manière systématique pour atteindre des objectifs militaires ou politiques.

Toujours d'après l'ONU, « *le viol commis en temps de guerre a souvent pour but de terroriser la population, de briser les familles, de détruire les communautés et, dans certains cas, de changer la composition ethnique de la génération suivante. Parfois, il sert aussi à transmettre délibérément aux femmes le VIH ou à rendre les femmes de la communauté visée incapables de porter des enfants* »⁶.

Le viol dans l'Est de la RDC, n'est pas seulement le symbole d'un acte pulsionnel né d'un sordide désir de domination sexuelle, mais une action réfléchie et commise de manière méthodique pour détruire systématiquement les victimes dans leur chair, une arme, un outil. L'idée derrière les actes est aussi de punir la population pour son appui présumé à l'armée nationale.

La question politique et celle des violences sont donc inextricables.

En 1994, le tribunal pénal international du Rwanda a reconnu le viol comme crime de guerre et crime contre l'humanité. Une évolution tout de même, puisque jusqu'en 1992 il était jugé comme inévitable en temps de guerre, voire comme « dégât collatéral »...

Les empêcheurs de tourner en rond, ou ce qui freine une amélioration

Comment une telle situation peut-elle perdurer pendant vingt ans ?

D'après un dossier publié par Human Rights Watch en juin 2014⁷, la majorité des agresseurs résident dans les groupes armés, présents en nombre dans les zones frontalières de l'Est. Les autorités congolaises auraient effectué un plus grand nombre d'arrestations ces dernières années et ouvert plus de poursuites judiciaires pour viol, ce qui représente un progrès. Mais la grande majorité des auteurs demeurent impunis.

⁶ <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgsexualviolence.shtml>

⁷ <https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/10/republique-democratique-du-congo-mettre-fin-limpunité-pour-les-violences-sexuelles>

Le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en RD Congo a relevé 187 condamnations par des tribunaux militaires pour des actes de violence sexuelle de juillet 2011 à décembre 2013⁸. Cependant, malgré l'engagement de hauts responsables congolais, de nombreux obstacles entravent encore l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles.

« Les efforts limités de certaines autorités congolaises pour poursuivre en justice les cas de violences sexuelles, les cas de corruption au sein du système judiciaire et le manque de ressources et de capacités des autorités judiciaires contribuent à l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles. »⁹



Source image : <http://unionducongo.blogspot.be/2009/11/france-rassemblement-contre-les.html>

Le rapport met aussi en exergue le fait que les officiers supérieurs de l'armée responsables de violences sexuelles, sont très rarement poursuivis.

De plus, le faible niveau de sécurité et la corruption qui règne en maître dans le système judiciaire et pénitentiaire a permis l'évasion de nombreux condamnés.

Pour couronner le tout, le rapport des Nations Unies fait état d'une politique adoptée par le gouvernement congolais ces dix dernières années qui revient globalement à récompenser d'anciens chefs des groupes armés, présumés criminels, en les intégrant dans l'armée nationale et en leur offrant des postes hauts placés.

Le cycle de l'impunité est donc alimenté. Pourquoi ? Les raisons sont politiques d'une part (la hiérarchie des pouvoirs avec ses « intouchables »), mais aussi économiques puisque la corruption gangrène les institutions publiques dont la police et les instances judiciaires.

D'un point de vue plus culturel et social, la culture du viol est aussi le reflet d'une culture patriarcale qui alimente des mythes pour justifier une forme de pouvoir sur les femmes qui leur enlève la maîtrise de leur corps, de leur liberté¹⁰.

⁸ <https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/10/republique-democratique-du-congo-mettre-fin-limpunité-pour-les-violences-sexuelles>

⁹ IBIDEM

Néanmoins, certaines personnes bravent les interdits et luttent pour que les victimes puissent être soignées décemment (malgré le tabou qui les entourent) mais aussi pour mobiliser l'opinion internationale. C'est le cas du docteur Denis Mukwege.

Le cas de Denis Mukwege : « l'homme qui répare les femmes »

En tant qu'association engagée et féministe, il nous paraît important dans ce contexte, de rendre compte du travail du Docteur Denis Mukwege. Pressenti pour le prix Nobel de la paix en 2013, il est finalement Lauréat du prix Sakharov de la liberté de penser en 2014 (attribué depuis 1988 par le Parlement européen à une personnalité ou une organisation pour ses mérites dans la défense des droits humains, la liberté d'expression et de l'Etat de droit). Son courage et son expertise ont été plusieurs fois couronnés au niveau international.



Discours du Docteur Denis Mukwege à l'occasion de la remise du Prix Sakharov lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg le 26 novembre 2014 – Source image : <http://www.panzihospital.org/archives/2720>

Denis Mukwege soigne les femmes victimes de violences et de tortures sexuelles dans l'Est du pays depuis plus de vingt ans et il dénonce inlassablement les faits dans le monde entier. Il se définit comme un gynécologue militant.

Né dans une famille de pasteurs en 1955, dans ce qui fut alors le Congo belge, il entreprend des études de médecine et se spécialise en gynécologie en France, grâce à une bourse. Il décide assez vite de retourner dans son pays natal pour y pratiquer son métier, comme un appel, une mission personnelle dès le début.

¹⁰ Voir l'analyse de Françoise Claude : "la culture du viol"
<http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2015/culture-du-viol.pdf>



L'approche du métier de gynécologue entre les deux pays n'est pas vraiment la même... En France il fait naître des bébés, en RDC, il devient progressivement « *l'homme qui répare les femmes* »¹¹.

Il commence en effet par diriger un premier hôpital à Lamera où il est déjà au cœur du conflit armé et soigne les victimes de torture. En 1996, lors de la première guerre du Congo, il échappe à un grave attentat. Cette expérience le marque profondément tant il est témoin de scènes de massacres sur des corps humains. Des corps de femmes âgées, jeunes, d'enfants et aussi de bébés. Ceci annonce la couleur de son engagement sans relâche pour ces femmes, qui le définissent elles-mêmes comme leur « sauveur ».

Denis Mukwege fonde en 1999 l'hôpital Panzi à Bukavu dans l'Est de la RDC. Un lieu unique puisqu'il accueille exclusivement les femmes victimes de violences sexuelles avec pour objectif de les soigner mais aussi de les écouter, de les soutenir et de « *restaurer leur dignité* ». D'après le dossier paru dans Le Monde en 2013 (susmentionné), « *plus de 40 000 femmes violées ont été opérées à Panzi depuis lors, sur les 500 000 victimes répertoriées en RDC depuis 1996.* »

Face au déplorable constat d'une situation qui se généralise au fil des années (peu à peu, le viol se répand et se banalise au sein des groupes armés) et qui s'intensifie du point de vue de la brutalité des actes, Denis Mukwege devient véritablement militant. Il alerte la politique et l'opinion internationale en passant par le Conseil de l'Europe, la Maison Blanche ou l'important réseau associatif dont il s'entoure. Il n'hésite pas à dénoncer les faits de violence sur les victimes qu'il soigne et opère quotidiennement. Cette liberté de pensée dans le contexte politique congolais lui attire de nombreux ennemis. Il a déjà évité une tentative d'assassinat et plusieurs tentatives d'attentat dont le dernier date de février 2015¹². Il vit reclus dans son hôpital sous protection rapprochée en permanence.

Le gouvernement congolais tente également de compliquer le travail du personnel de Panzi en saisissant les comptes de l'hôpital¹³ (faits récemment médiatisés). L'hostilité que Denis Mukwege subit n'est donc pas liée à l'homme, mais surtout à tout le travail et le réseau mis en place, qui visibilisent des faits condamnables. Ces faits ne sont non seulement que très peu condamnés, mais ils s'alimentent dans le système du pouvoir...

Envers et contre tout, Denis Mukwege continue, là dans son pays natal qu'il affectionne, malgré les nombreuses propositions d'expatriation. Il répare des femmes blessées jusque tout au fond d'elles-mêmes et proclame à travers le monde, que cette violence ne peut plus durer.

« *Actuellement, la femme qui subit un viol est la personne qui est stigmatisée et frappée d'exclusion* », déclare le Dr. Denis Mukwege.

¹¹ Titre du film belge sorti en avril 2015 en son honneur - <http://mukwege-lefilm.com/>

¹² <http://www.lejournalmedecin.com/attentat-dejoue-contre-denis-mukwege>

¹³ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/01/02/en-rdc-l-hopital-du-docteur-mukwege-l-homme-qui-repare-les-femmes-perturbe_4548660_3212.html



« En plus des lois, il faut que la sanction sociale cesse de frapper la femme. Nous devons arriver à un point où la victime obtient l'appui de la communauté, et où l'homme qui commet le viol est la personne qui est stigmatisée, exclue et pénalisée par la communauté entière. »¹⁴

L'incontournable question de l'avortement

Au-delà des blessures physiques et psychologiques, les femmes victimes de violences sexuelles subissent une double peine, puisque bien souvent elles souffrent de la stigmatisation de la part de leur entourage.

Outre la propagation de maladies sexuellement transmissibles, les complications gynécologiques, les traumatismes profonds, (...), les grossesses non désirées font partie des conséquences fréquentes des viols. Dans ce contexte, la législation totalement restrictive en matière d'avortement est un facteur aggravant qui implique une sorte de lien obligatoire à long terme avec le fruit de leur viol. Soit : une loi qui fait perdurer le cauchemar.

« Si Jeunesse Savait » (SJS) est une ONG féministe basée à Kinshasa, qui fait du plaidoyer politique pour la dépénalisation de l'avortement. Françoise Mukuku, directrice, explique que dans les cas les plus favorables, les femmes rencontrent un praticien un peu expérimenté qui accepte de prendre le risque, ou se procurent des médicaments qui provoquent l'avortement. Mais dans les pires cas, elles utilisent toutes sortes de méthodes artisanales et meurent d'une hémorragie ou d'une septicémie¹⁵.

Centrée sur la limitation des risques, l'organisation exige un accès aux médicaments : « (...) il y a celles qui ont l'info et qui utilisent des médicaments à base de misoprostol, vendu comme tonifiant vaginal pour les femmes qui viennent d'accoucher et pour arrêter les hémorragies (...) ». Couplé à un suivi ultérieur en centre spécialisé, il permettrait aux femmes, d'avorter elles-mêmes de manière sécurisée.

L'accès à ce misoprostol (antiulcéreux à la base) n'est pas encore acquis puisqu'il n'est pas en vente libre, mais sa présence dans d'autres médicaments comme des anti-arthrosiques permettent aux femmes de s'en procurer en en détournant l'usage. L'information à ce sujet pourrait donc constituer une alternative légale importante pour la cause.

Au-delà des arguments qui touchent à la laïcité et au droit à disposer librement de son corps, légaliser l'avortement est, en RDC, un véritable défi de santé publique. En effet, l'inquiétante hausse de conséquences graves ou mortelles suite à des pratiques clandestines ou artisanales en matière d'avortement, requiert une urgente adaptation législative. Un article de la presse locale de Goma

¹⁴ <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgsexualviolence.shtml>

¹⁵ Propos recueillis lors d'une interview par mail le 23.04.2015



datant de 2012 fait d'ailleurs état d'une hausse d'avortements clandestins dans la région, dans des conditions macabres¹⁶.

Face à l'IVG, les femmes en RDC, ne sont ni libres juridiquement, ni moralement. Et l'avortement reste tabou.

De l'action associative au travail sur le terrain

Les constats, c'est bien... Mais que fait-on du point de vue de l'action concrète et de la solidarité ?

SOLSOC, association partenaire des FPS, active dans les relations Nord-Sud, est partie à la rencontre du planning familial du Centre de Santé PASCO à Kinshasa qui travaille sur le terrain, dans le cadre d'un projet d'échange entre femmes militantes du Burkina Faso, de RDC, du Sénégal et de Belgique. Le résultat de ce projet auquel nous avons collaboré, s'appelle « Écoutes Mutu'Elles, petites causeries du Nord au Sud »¹⁷. Un CD qui, en quatre pistes, rend compte du travail de femmes militantes entre ces différentes zones géographiques.

Le Centre de Santé PASCO à Kinshasa

L'organisation se concentre sur la sensibilisation et la prévention en matière de contraception, de VIH et de violences sexuelles et ce, à travers toutes sortes d'activités en milieux scolaire et extrascolaire. Bien qu'ils n'aillent pas à l'encontre de la législation en matière d'IVG, ils travaillent en amont pour informer. Le centre accompagne aussi médicalement les femmes qui ont subi un avortement.

Ce qui ressort des témoignages du planning PASCO, tant de la part des soignants que des patients, c'est la grande méconnaissance que les femmes ont de leur corps et de la sexualité, et dès lors l'importance capitale d'un lieu comme celui-là en termes de prévention et d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Du côté de « Si Jeunesse Savait »¹⁸ (SJS), on travaille surtout sur la limitation des risques en matière d'avortement en militant concrètement pour l'accès au misoprostol. Françoise Mukuku, directrice exécutive clarifie : « SJS travaille sur le plaidoyer. Nous sommes un groupe d'organisations qui fait de la recherche pour soutenir notre thèse selon laquelle il faut un mécanisme de réduction des risques

¹⁶ République Démocratique du Congo : Le problème des avortements clandestins à Goma
<http://fr.globalvoicesonline.org/2012/04/22/105544/>, Consulté le 25.04.2015

¹⁷ <http://www.solsoc.be/Ecoutes-Mutu-Elles>

¹⁸ Site de l'association : <http://mwasi.com/> - Consulté le 25.04.2015



en attendant que la loi le permette librement et que tous les hôpitaux de référence du pays puissent avec du personnel qualifié et compétent ainsi que du matériel, pratiquer cette intervention. »¹⁹

Informé sur l'accès au misoprostol (médicament mentionné plus haut) ne légalise toujours pas explicitement l'avortement, mais permet de limiter les risques tout en contournant les obstacles législatifs : « *Nous travaillons avec des juristes pour le plaidoyer mais pour le reste, ce que nous faisons n'est nullement illégal. On donne l'info et on aide ensuite celles qui le font elles-mêmes. C'est de la réduction des risques (comme avec les drogués à qui on donne des seringues propres).* »

Enfin, en matière de droit congolais lié à l'IVG, la directrice s'interroge : « *La seule exception en droit congolais c'est si la grossesse porte atteinte à la vie de la femme. Je me suis toujours demandé pourquoi on n'extrapolait pas cela pour inclure les dommages psychologiques à la vie de la femme ?* »

Conclusions

Bien que de nombreuses associations existent et luttent au niveau international pour combattre la violence sexuelle en RDC, de manière directe ou indirecte (prévention, information), les efforts déployés ne sont pas suffisants et la brutalité des groupes armés envers les femmes dans l'Est du pays semble s'aggraver.

Dans ce contexte, depuis plus de vingt ans, la violence est spécifiquement orientée sur les femmes et leur corps afin de détruire toute une communauté.

La question de l'accès à l'avortement est incontournable dans l'Est de la RDC et recouvre une toute autre réalité que celle que nous connaissons ici de par son lien avec les conflits armés.

Dans la situation du viol, la grossesse n'est non seulement pas désirée, mais elle est le stigmate d'une souffrance, d'une torture qui perdure. Et ce, particulièrement pour des mineurs qui représentent un tiers des victimes en certaines provinces. L'interdiction d'avorter alors, perpétue une violence symbolique, plus sourde mais plus profonde, marquée par l'exclusion et le rejet, qui s'avère particulièrement destructrice.

Outre l'urgence sanitaire et humanitaire de la dépénalisation de l'avortement, c'est la violence sexuelle dans son ensemble qu'il faut combattre.

Avec humilité, le Dr Denis Mukwege (s'adressant à ses compatriotes) résume : « *Notre pays est malade mais, ensemble, avec nos amis de par le monde, nous pouvons et nous allons le soigner.* »²⁰

Il est grand temps que les choses changent et que la solidarité internationale se mobilise, vraiment.

¹⁹ Propos recueillis lors d'une interview de Françoise Mukuku par mail le 24 avril 2015

²⁰ Discours prix Sakharov, voir plus haut

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris – Mutualité Socialiste. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

